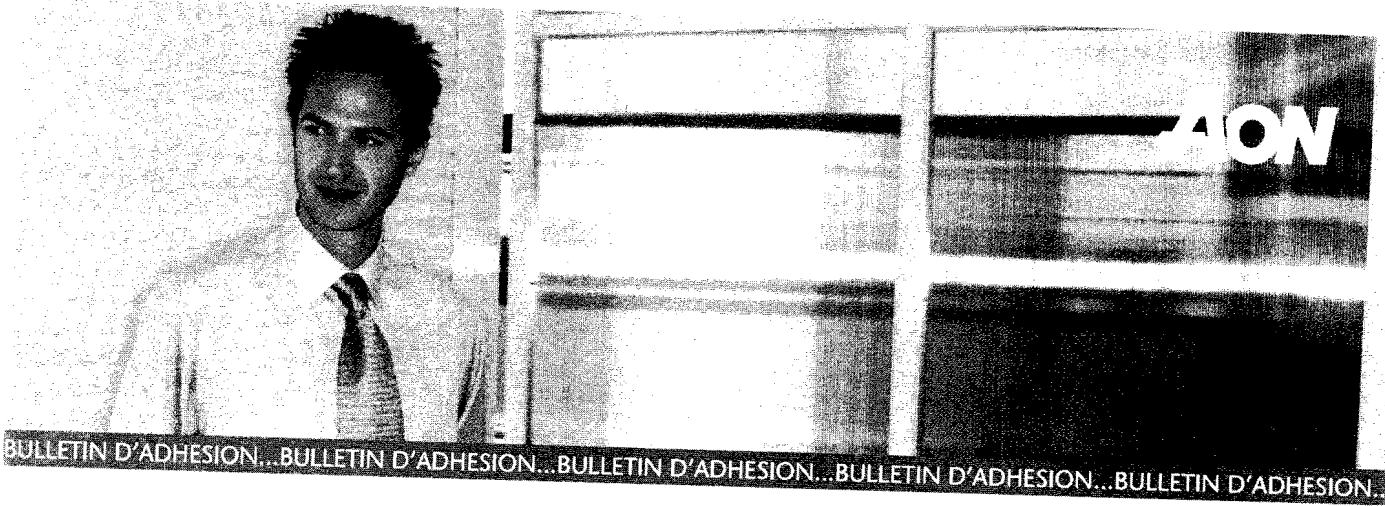




CGPI-CIF Membres de l'ANACOFI-CIF

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garanties Financières

Coordonnées de l'assuré

Raison sociale **KHEPRI FINANCE**
Nom du gérant **REVELLAT Evelyne**
Adresse du siège social **129 Bd Pasteur**
Téléphone **06 60 47 71 64**
Portable **“**
E-mail **erevellat@arkanissim.fr**

Assureur : CNA Insurance - 37 rue de Liège 75008 Paris.

Formule d'assurance (à cocher)

- ☒ Je souscris l'assurance RCP et Garanties Financières "Pack Financier" :
☒ Extension "Pack Immobilier"
☒ Extension "CIF" (L. 541-1 svt CMF)

Date d'effet des garanties : **01/01/2010**

Signature et cachet :

ARKANISSIM FINANCE
Franchise KHEPRI FINANCE
129 Bd Pasteur
94360 BRY SUR MARNE
Tél. : 01 47 06 32 54
Fax : 09 57 74 32 54
erevellat@arkanissim.fr
RCS : 498 837 939 Créteil

Attention

Copie d'Extrait K-Bis à joindre impérativement au bulletin d'adhésion
et ngli accompagné du questionnaire d'assurance de CNA.



Assurance RCP et Garanties Financières CGPI-CIF Membres de l'ANACOFI-CIF

Pack Financier

I. Assurance RCP

Conseil en Gestion de Patrimoine

Démarchage Bancaire et Financier

Intermédiaire en Opérations de Banque

- Montant de la garantie par année d'assurance : 2 000 000 €
- Franchise par sinistre : 4 000 €
- Franchise spécifique opérations DOM TOM : 9 000 €

Intermédiaire en assurances - sans encaissement de fonds de tiers

- Montant de la garantie par année d'assurance : 2 500 000 €
- Franchise par sinistre : 4 000 €

II. Garanties financières

- Intermédiaire Financier - sans encaissement de fonds de tiers : 50 000 €
- Intermédiaire en Assurances - sans encaissement de fonds de tiers : 115 000 €

III. RC Exploitation

IV. Archives - Documents confiés

- Montant de la garantie par sinistre : 75 000 €
- Franchise par sinistre : 750 €

V. Défense - Recours

- Montant de la garantie par sinistre : 75 000 €
- Franchise par sinistre : néant

Extension : "Pack Immobilier"

I. Assurance RCP : Intermédiaire immobilier - sans maniement de fonds de tiers

- Montant de la garantie par sinistre et par année d'assurance : 600 000 €
- Franchise par sinistre : 3 000 €

II. Garantie financière 30 000 €

Extension : "Conseiller en Investissements Financiers" (L. 541-1 svt CMF)

Assurance RCP : Activité de "CIF"

- Montant de la garantie par sinistre et par année d'assurance : 600 000 €
- Franchise par sinistre : 3 000 €

Primes - par adhérent

I. "Pack Financier"

Primes provisionnelles minimum annuelles TTC

- C.A. H.T. ≤ 100 000 € 900 €
- C.A. H.T. > 100 000 € 1 000 €

Taux de révision général TTC (sur le C.A. H.T. de l'année N-1)

- C.A. H.T. ≤ 200 000 € Absence de révision
- C.A. H.T. > 200 000 € 0,75 %

II. Extension "Pack Immobilier"

Surprime minimum annuelle forfaitaire TTC 300 €

III. Extension de garantie "CIF"

Surprime minimum annuelle forfaitaire TTC 100 €

Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560
SA au capital de 46 027 140 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92705 Colombes Cedex
Tél. 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512.7 et L 512.6 du Code des Assurances

